



**PRÉFET
DE MAINE-ET-LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

CONSULTATION DU PUBLIC

Installations classées pour la protection de l'environnement

COMMUNE DE DURTAL

Le public est avisé qu'en exécution de l'arrêté préfectoral du 17 septembre 2020, une consultation du public est ouverte en mairie de DURTAL, du lundi 19 octobre 2020 à 8H00 au lundi 16 novembre 2020 à 17H15 inclus à la suite de la demande formulée par la SAS LAMPA, afin d'être autorisée à créer une unité de méthanisation située Les Landes 49430 DURTAL, installation soumise à enregistrement visée sous la rubrique n° 2781-1 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance du dossier à la mairie de **DURTAL**, du **lundi 19 octobre 2020 à 8H00 au lundi 16 novembre 2020 à 17H15**, aux jours et heures suivants : **lundi-mardi-mercredi et vendredi de 8H00 à 12H00 et de 13H15 à 17H15 - jeudi de 8H00 à 12H00** ainsi que sur le site internet de la préfecture www.maine-et-loire.gouv.fr, rubrique Publication – consultation du public - installations classées pour la protection de l'environnement. Elle pourra formuler ses observations sur un registre à la mairie de **DURTAL** ou par correspondance à la préfecture, bureau des procédures environnementales et foncières à l'adresse suivante : Place Michel Debré – 49934 Angers cédex 9 ou par courriel : **pref-icpe@maine-et-loire.gouv.fr**.

le Préfet prendra, à l'issue de la procédure, une décision d'enregistrement par arrêté, assortie le cas échéant, de prescriptions particulières ou un refus d'enregistrement.